



**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA
DORDOGNE**

DECISION DU PRESIDENT

N° 2024/05

Objet : Cession de matériel

Le Président,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 26 mars 2024 portant délégation d'attributions du Comité au président,

Vu la proposition de reprise de la SAS PETIT MATERIEL d'une chargeuse Liebherr Type L514 pour un montant de 5 000 €.

Considérant que ce matériel ne correspond plus aux besoins du SMD3,

DECIDE

Article 1 - La cession de la chargeuse Liebherr Type L514 à la SAS PETIT MATERIEL au prix de 5 000 €. La cession n'est pas assujettie à la TVA.

Fait à Coulounieix-Chamiers, le 24 SEP. 2024

Pascal PROTANO
Le président

